

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Mai 1875.

Chronique générale.

La crise ministérielle, si elle a réellement existé, semble aujourd'hui complètement écartée.

On avait annoncé tout d'abord que tous les ministres s'étaient prononcés pour le scrutin de liste.

La vérité est que, dans une des dernières séances du conseil des ministres, M. Buffet ayant prononcé un chaleureux discours en faveur du scrutin d'arrondissement, aucune observation n'avait été présentée par ses collègues. Le lendemain, une agence officielle publiait une note dont le but était de sonder les dispositions de la majorité de l'Assemblée.

Cette note a produit un résultat tout contraire à celui qu'on espérait ; elle a démontré que non-seulement les trois gauches et presque tout le groupe Wallon sont partisans du scrutin de liste, mais encore que la majeure partie des députés de l'extrême droite et une notable fraction de membres de l'appel au peuple approuvaient ce système.

De plus, divers députés autorisés de droite et de gauche ayant demandé des explications aux membres du cabinet, on a pu se convaincre que tout le ministère ne se trouverait pas atteint en cas d'adoption au scrutin de liste.

M. Léon Say s'est le premier associé aux résolutions prises par le centre gauche, M. l'amiral Montaignac puis M. Wallon se sont prononcés dans le même sens.

MM. le général de Cissey et le duc Decazes, se contentant de s'occuper des graves intérêts dont ils sont chargés, ont déclaré qu'un vote pour ou contre ne les atteindrait nullement.

Enfin, M. Dufaure étant plutôt partisan du scrutin par circonscription, et ses amis ayant reçu l'assurance qu'il n'en ferait nullement une question de portefeuille, il reste seulement les ministres des travaux publics et du commerce et M. Buffet dont la retraite pourrait être admissible.

On a tout lieu d'espérer cependant que M. Buffet cédera aux instances de ses amis politiques, et qu'il renoncera à prendre part à la discussion ; dans ce cas, tout sujet de conflit serait définitivement écarté.

(Agence américaine.)

Nous avons signalé les bruits qui ont couru sur la retraite du vice-président du conseil dans le cas où le scrutin d'arrondissement serait repoussé.

Voici ce qu'aurait dit M. Buffet à M. Bethmont : « Je soutiendrai le scrutin d'arrondissement jusqu'au dernier moment ; s'il ne passait pas, il faudrait bien me retirer, car ma position deviendrait difficile. »

La commission des lois constitutionnelles s'est réunie pour commencer l'étude des projets Dufaure ; cette étude sera terminée dans huit jours à peu près.

La lutte la plus vive sera livrée à propos de la loi électorale, dont la discussion, d'a-

près les prévisions générales, demandera quinze jours environ.

La nouvelle commission des Trente est décidée à ne tenir aucun compte des travaux de la commission qu'elle a remplacée, et à adopter, sauf certaines modifications, les projets présentés par M. Dufaure.

Trois rapporteurs spéciaux à chacun des projets de lois à examiner seront nommés afin d'activer les travaux.

La commission du budget de 1876 a adopté la taxe de remplacement sur les vins, et a entendu le ministre des finances sur les projets de loi relatifs aux vinaigres.

Dès leur première réunion à Versailles, les membres de la nouvelle commission des Trente sont convenus d'abréger les discussions et de se mettre en mesure de déposer, d'ici au 15 juin, les rapports sur les trois lois des pouvoirs publics, de l'élection du Sénat et de la Chambre des députés, afin d'acculer l'Assemblée à la nécessité de la dissolution avant la fin de l'année.

Si M. Gambetta n'a pas été élu membre de la commission des Trente, c'est grâce à l'intervention de M. Thiers. Celui-ci, tout en se servant du tribun, sait se mettre parfois en travers de ses projets. Il a vivement blâmé sa candidature et déclaré que, s'il figurait dans la commission des Trente, cela seul suffirait pour alarmer l'opinion sur le caractère et les tendances de cette commission ; les amis de l'ex-président ont tenu le même langage dans les groupes. Bref, M. Gambetta a échoué.

Le monde financier ne voit pas sans inquiétudes le triomphe des gauches, ce qui a fait baisser toutes les valeurs. L'argent est abondant, mais ne se livre pas facilement. Il craint de nouvelles et sérieuses crises.

M. le général Chareton a proposé samedi plusieurs modifications au texte de la loi sur les cadres. Ces modifications, qui ne touchent en rien au caractère de la loi, ont été votées sans opposition.

Nous croyons pouvoir affirmer que M. de Joly fera commencer aujourd'hui lundi ou demain les travaux d'installation de la nouvelle Chambre, dans l'aile sud du palais de Versailles.

Le Président de la République a reçu la lettre par laquelle Sa Majesté le roi des Belges lui fait connaître que S. A. R. madame la comtesse de Flandre, sa belle-sœur, est heureusement accouchée d'un prince qui a reçu les noms d'Albert-Léopold-Clément-Marie-Mainrad.

On affirme que le conseil d'Etat a transmis aux diverses administrations le projet de loi sur les retraites, avec prière de lui faire parvenir d'urgence leurs avis et observations.

M. Buffet a adressé aux préfets des instructions relatives au classement des archives départementales.

M. le ministre de l'intérieur dit qu'après s'être préoccupé des moyens d'assurer la mise en ordre des fonds les plus anciens et les plus riches en pièces intéressantes pour l'histoire, il convient d'organiser les archives postérieures à 1790.

On annonce de nouveau que M. le maréchal de Mac-Mahon passera une grande revue, du 40 au 45 juin prochain, sur le terrain de Lonchamps, au bois de Boulogne.

Toute l'armée de Paris et les troupes stationnées dans le département de Seine-et-Oise y seront réunies sous le commandement en chef de M. le général de Ladmirault, gouverneur de Paris.

Plusieurs agents, employés au service de la déportation à la Nouvelle-Calédonie, se sont pourvus devant le conseil d'Etat contre l'arrêté du contre-amiral Ribourt, commissaire extraordinaire, qui prononce leur révocation et leur rapatriement.

La jeune et charmante comtesse de Bardi, en mourant, à 49 ans, avec ce courage chrétien qui distingue la race des Bourbons, avait légué une partie de ses diamants pour un ostensorio qui serait donné à l'église du Sacré-Cœur, à Issoudun. L'habile et célèbre orfèvre, M. Froment-Meurice, fut chargé de ce travail qui fut exécuté avec une admirable intelligence de l'art chrétien. Les diamants entourent la sainte hostie. Ce chef-d'œuvre vient d'être porté à Pau pour être montré à S. A. R. madame la duchesse de Parme, sœur de la comtesse de Bardi, et sera ensuite déposé à l'église d'Issoudun.

UN SAC D'ECUS.

Chacun de nous, par le temps qui court, se trouve exposé au désagrément d'avoir à soutenir des discussions plus ou moins fréquentes avec des républicains : tous les républicains discutent, à commencer par ceux qui ne raisonnent pas.

C'est là, disons-nous, un désagrément ; car nous ne savons rien de si monotone, de si fastidieux, par suite, que ces sortes de discussions : qui a entendu un républicain les a tous entendus.

Par exemple, un de leurs arguments sans cesse reproduits consiste à prétendre que le régime républicain est « le plus économique des gouvernements ; » qu'à la différence des rois, dont la liste civile exige des millions, un président de République coûte relativement peu de chose ; que la République, en conséquence, s'impose au point de vue des avantages financiers. Examinons quelle est la valeur de ces assertions.

Et d'abord, nous observons qu'en cette matière, comme en toute autre, il peut y avoir des économies ruineuses. Les républicains parlent de supprimer la dépense de quelques millions affectés à la dotation de la couronne ; c'est fort bien : mais où sera le profit, si leur République, dépourvue d'alliances, n'inspirant que la méfiance au dehors, surexcitant les passions malsaines au dedans, se trouve entraînée dans des guerres extérieures et dans des luttes intérieures qui absorberont nos milliards, couleront la vie à des milliers de nos soldats, occasionneront peut-être le démembrement du territoire ? « Faites-moi de bonne politique, disait un ministre de la Restauration, et je vous ferai de

» bonnes finances. » — En 93, il n'y avait plus de roi ni de liste civile : on ne prétendra pas cependant que 93 a été une époque de prospérité financière.

Pour prendre des exemples non plus chez nous, mais autour de nous, qu'on veuille bien nous dire quel était, hier encore, l'Etat le plus riche, de la république espagnole, qui n'avait pas de roi à payer, ou de l'Angleterre, qui vit sous le régime monarchique ?

Il n'y a pas d'économie à choisir, en considération d'une légère différence de prix, un mauvais avocat qui perdra la cause de son client, ou un mauvais médecin qui tuera son malade. De même en matière de gouvernement : le régime le plus économique est celui qui assurera le mieux la paix, l'ordre, la bonne gestion des intérêts publics : triple point de vue sous lequel le régime républicain est loin de nous présenter des garanties satisfaisantes.

Mais admettons un instant que la République offre ces garanties : même dans cette hypothèse tout-à-fait invraisemblable, nous affirmons que ce n'est pas là un gouvernement à bon marché.

En France, république est synonyme de démocratie, et démocratie signifie non-seulement l'accessibilité de tous aux emplois publics, — chose excellente et nécessaire, — mais la préférence accordée, pour la distribution de ces emplois, aux représentants des nouvelles couches sociales, ce qui est une exagération blâmable et funeste. Que le parti républicain prenne réellement la direction des affaires, et toutes les convoitises se donneront libre carrière ; les nouvelles couches voudront réaliser, à leur profit, cette chimère de l'égalité absolue qu'on aura fait miroiter à leurs yeux pour les fasciner et les entraîner. En vain l'élément le moins avancé du parti cherchera-t-il à prévenir un pareil résultat : les républicains conservateurs semblent créés et mis au monde à cette seule fin d'être débordés et bernés. Un républicain trouve toujours un plus républicain que lui qui le dépasse, le fusille souvent ou tout au moins l'expulse en vertu de l'adage : « Ote-toi de là que je m'y mette. »

Or, étant donné ce point de départ qu'il faut ouvrir à tous les dignités, et, d'un autre côté, étant donné ce fait que l'exercice des fonctions occasionne des dérangements et une perte de temps, il en résulte cette conséquence forcée que toutes les fonctions doivent être rétribuées. L'égalité démocratique serait un vain mot, si l'on ne fournissait pas aux nouvelles couches les moyens matériels d'envahir et d'absorber l'administration à ses divers degrés. Journalistes et orateurs républicains sont unanimes pour professer cette doctrine.

En 1871, la gauche de l'Assemblée nationale n'a rien épargné pour faire allouer un traitement aux conseillers généraux.

Il y a en France 2,800 conseillers généraux, et le même nombre, à peu près, de conseillers d'arrondissement ; comme on ne saurait décemment offrir aux premiers moins de 2,000 francs, et aux seconds moins de 1,000 francs par an, ce serait une somme de HUIT MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS qui devait être inscrite au budget de ce chef, et obtenue par voie de contributions nouvelles.

Plus récemment encore, un membre radical du conseil municipal de Paris a demandé qu'une rémunération fût également accordée aux maires et aux conseillers municipaux. Cette idée a rencontré dans tous les rangs du parti une vive approbation. De tels projets, en effet, ont la logique pour eux ; et ils auraient pour eux la force, si jamais la République devenait le gouvernement définitif de notre malheureux pays. Evaluons approximativement la dépense qui en résulterait pour le Trésor.

On compte en France cinq cent mille conseillers municipaux environ, dont moitié dans les communes rurales. Peut-être se contenteraient-ils de 500 francs dans ces dernières communes et de 1,000 francs dans les villes; mais on ne saurait songer à leur fixer un traitement inférieur: ce serait les mettre au-dessous des cantonniers ou des facteurs. Que l'on fasse le compte et l'on trouvera que le total s'élèvera à cinq cents millions.

Dans ce total nous n'avons pas mentionné le supplément de traitement qu'il serait indispensable d'attribuer aux maires et aux adjoints dont les fonctions sont bien plus lourdes et nombreuses.

Nous n'avons rien dit non plus de tous les autres fonctionnaires ou dignitaires, fabriciens, membres des divers jurys, délégués communaux et cantonniers pour l'instruction, etc., qui, en vertu des mêmes principes, auraient pareillement droit à une indemnité. Que l'on applique à ces cas innombrables des calculs analogues à ceux qui précèdent, et on arrivera très-vite au milliard.

UN MILLIARD, au plus bas chiffre, telle serait annuellement la liste civile de la République. Ce serait l'écrasement de notre budget déjà si obéré, ce serait la ruine avec la banqueroute pour préface ou pour conséquence.

Mais la perspective de la ruine et de la banqueroute n'arrêterait certainement pas les républicains. Les auteurs des propositions que nous avons rappelées ne pouvaient pas ignorer quels en seraient les résultats pratiques; et pourtant ces propositions ont été formulées, soutenues, appuyées. Ce parti disait autrefois: «Périssent les colonies plutôt qu'un principe!» Aujourd'hui, c'est l'intérêt de nos finances, c'est l'avenir même et le salut de la France que l'on immolerait sur l'autel des utopies démocratiques.

Et maintenant, ouvriers, cultivateurs, contribuables de toutes catégories, comparez et jugez! Sous cette vieille monarchie française que plusieurs goûtent peu parce qu'ils la connaissent encore moins, les emplois publics étaient, en très-grande partie, absolument gratuits; les sommes ainsi épargnées diminuaient d'autant les impôts et les charges du peuple.

C'est que l'honneur, à cette époque, était le mobile de toutes les actions, le but de tous les efforts. Aussi un philosophe du temps, Montesquieu, disait-il, sans rien exagérer, que l'honneur était le fondement de la monarchie.

Ce même Montesquieu, il est vrai, ajoutait que la vertu est le fondement des républiques. Mais s'il lui est arrivé de dire quelquefois du bien de la république, c'est qu'il ne l'avait pas vue à l'œuvre, qu'il ne connaissait ni ses tendances, ni ses procédés. S'il vivait aujourd'hui, sans retrancher de ce qu'il a écrit à la louange de la monarchie, il constaterait que le fondement de la république démocratique, c'est... un sac d'écus.

(Conservateur de la Nièvre.)

Etranger.

ESPAGNE.

Don Carlos a adressé le 24 mai, aux juntas espagnoles de commerce, une lettre dans laquelle il rend le gouvernement de Madrid responsable de la non-réouverture de la ligne du Nord, à laquelle il consentait à condition que les trains ne porteraient ni troupes, ni matériel.

Il a présidé jeudi, à Tolosa, la procession de la Fête-Dieu.

On dit que le *Ferrolano*, atteint par des projectiles carlistes devant Motrico, s'est échoué en entrant dans le port de Pasages.

ITALIE.

L'*Opinione*, qui tourne souvent vers Berlin ses regards et ses sympathies, a dans cette ville un correspondant qui lui adresse des lettres assez instructives. Voici un passage de sa dernière lettre traduit par la *Correspondance franco-italienne*:

«La tentative de mettre un frein à la rapidité des armements en France peut réussir une fois, comme cela vient d'arriver, mais elle ne réussira pas toujours. C'est un malheur de croire que l'on peut empêcher artificiellement la résurrection d'un peuple humilié: toute tentative dans ce sens ne pourra que faire redoubler les efforts secrets pour se rétablir et user d'artifice pour tromper toutes surveillances. Pour moi, il y a un fait certain, c'est que, à Berlin, on ne veut réellement

pas que la France renaisse; le jour où les influences européennes de l'Allemagne ne pourront plus l'empêcher, il éclatera une nouvelle guerre terrible, qui naturellement voulue par la France, sera non moins naturellement commencée avant l'heure (verra anticipata) par l'Allemagne. Et cependant le vainqueur devrait être assez fort pour attendre de pied ferme son inconciliable adversaire, à moins que des complications avec d'autres anciens ennemis ne se cachent derrière la scène.»

UNE RÉVOLTE A BORD.

On écrit de Londres au *Journal du Havre*:

«Vendredi soir, une grande foule de cockneys, composée de la *mob* et de gentlemen, ainsi qu'une partie de la presse anglaise et étrangère, se dirigeait vers la Tamise pour voir arriver le schooner le *Jefferson-Borden*.

«Nous avions su précédemment, par des dépêches, que ce navire avait eu une révolte à bord, et qu'il avait été le théâtre d'une tragédie dont les détails, disait-on, devaient faire frissonner le marbre.

«Aussi le bon public anglais s'y précipitait, flairant un de ces récits sanglants, d'attraction irrésistible et qui, heureusement fréquents, l'aident à vivre et à supporter la mélancolie qui vient du rosbœuf et de la bière, nourriture essentiellement bilieuse.

«Il ne fut pas déçu dans son attente, et le drame suivant fait depuis deux jours les délices et l'effroi des trente millions d'âmes du Royaume-Uni:

«Le *Jefferson-Borden* partit de la Nouvelle-Orléans le 5 mars, ayant à son bord le capitaine Patterson et sa femme; le premier officier, C. Patterson, frère du capitaine; A. Patterson, son cousin, second officier; Tken, steward; J. Lengher, Suédois; le jeune H. Malthiende, mousse français, et trois matelots: G. Miller, Russe, âgé de trente-huit ans; W. Smith, Américain, âgé de vingt-trois ans, et John Clew, Anglais, ayant vingt ans à peine.

«Le vent était bon, et tout allait bien à bord, quand, le 13 mars, Miller ayant répondu par des paroles grossières aux ordres d'un des officiers et l'ayant menacé avec un couteau, fut mis aux fers pendant quarante-huit heures.

«Quelques jours après, le soir du 20 avril, le capitaine entend frapper à sa cabine. Il ouvre, et voit le même G. Miller, qui se tient la jambe d'une main et pousse des gémissements. Il vient d'avoir le pied brisé par J. Clew, dans une manœuvre, dit-il; il demande que M. Patterson vienne donner des ordres pour le faire remplacer à son poste, qu'il ne peut plus occuper.

«De la porte de sa cabine, le capitaine hèle le second officier avec le porte-voix. Quoique celui-ci dût être de quart, après plusieurs appels le capitaine ne reçoit pas de réponse.

«Étonné de ne voir venir aucun des deux officiers, M. Patterson ordonne au steward de les rechercher dans tout le bâtiment. Au bout de quelque temps, celui-ci revient dire qu'on ne les trouvait nulle part.

«Le capitaine laisse voir une vive émotion. En plein Atlantique, quand un homme manque à bord, on est contraint d'en conclure qu'il est à la mer, et les deux absents étaient proches parents de M. Patterson.

«Cependant, Smith et Clew étaient venus se placer près de Miller, et tous trois, derrière un mât, semblaient observer avec une grande attention chaque mouvement du capitaine.

«Ayant sans doute le pressentiment qu'un double crime avait été commis, M. Patterson, comme mu par une surexcitation nerveuse, tira un revolver et somma le Suédois, qui était au cabestan, de lui dire ce qu'il savait des deux officiers.

«Le Suédois jura qu'il ne savait rien et ajouta qu'il ne les avait plus revus depuis que, une demi-heure auparavant, il avait entendu pousser un cri.

«L'émotion du capitaine redoubla. Toute la nuit, il fit faire d'actives recherches dans toutes les parties du bâtiment.

«Miller marchait assez bien sur son pied brisé, dont il ne se plaignait plus.

«M. Patterson était agité du soupçon que son frère et son cousin avaient été jetés à l'eau, sans doute par G. Miller, aidé peut-être de Smith et J. Clew, qui se tenaient constamment près de lui. Il ne cessait de

surveiller l'allure suspecte de ces trois hommes.

«Le jour commençait à poindre, quand, du fond du bâtiment, partirent des cris accompagnés de coups violents frappés contre les planches.

«Le steward et le Suédois coururent où ce bruit se faisait entendre. Miller et ses deux acolytes les suivaient; mais les deux précédents descendirent seuls dans la cale, et bientôt en rapportèrent le jeune mousse, tout enveloppé de cordes.

«Interrogé par le capitaine: «C'est Miller avec Clew et Smith, répond-il, qui l'avaient bâillonné et lié, la veille au soir, sans qu'il sût pourquoi. Il venait seulement de réussir à arracher le mouchoir qui lui fermait la bouche.»

«M. Patterson, ne conservant plus de doute que ces trois hommes avaient tué son frère et son cousin, tira ses deux revolvers et, les dirigeant sur eux:

«Où sont les officiers?» leur cria-t-il d'une voix tremblante d'émotion.

«Les trois hommes reculèrent sans répondre.

«Le capitaine répéta la question d'une voix terrible. N'obtenant que le même silence, il fit feu de ses deux armes.

«Non atteints, Miller, Smith et Clew bondirent à l'autre bout du navire et saisirent tout ce qui se trouve autour d'eux de planches, de tonnes, de poutres et de coffres, les jettent sur le pont pour embarrasser le passage, et, se réfugiant derrière, ils parviennent à s'en faire une sorte de rempart.

«M^{me} Patterson, effrayée des deux détonations qu'elle vient d'entendre, s'élance de la cabine vers son mari; mais le capitaine lui ordonne de rentrer, et, renvoyant le Suédois et le mousse à la manœuvre, il s'avance avec le steward vers le gaillard où sont établis les rebelles.

«Tous deux dirigent contre ces derniers un feu continu. Les coups de revolver éclatent, et les balles, frappant le rempart de planches, font voler une pluie d'éclats de bois.

«Les trois matelots, derrière leur retranchement, se fortifient de plus en plus et répondent par une grêle de tous les projectiles qu'ils rencontrent sous leur main ou qu'ils vont chercher à fond de cale; les pièces de bois, les barres de fer, etc., pleuvent autour du steward et du capitaine.

«Cependant ce dernier, d'une voix de tonnerre, demande de nouveau aux rebelles ce qu'ils ont fait des officiers.

«Ils répondront quand cesseront les coups de revolver, crient-ils. Le capitaine répète qu'il tirera jusqu'à ce qu'ils aient répondu.

«Et la mitraille de continuer, tandis que M. Patterson et son aide voient toujours tomber autour d'eux les projectiles de toute espèce et de toute dimension que leur lancent les révoltés.

«Le pont en est jonché; le capitaine a été déjà deux fois atteint à la tête; le steward a de nombreuses contusions.

«Parfois le combat cesse; les combattants s'observent pendant un certain temps, puis la lutte recommence. La journée se passa ainsi, sans que cette bataille, cent fois cessée et reprise, ait aucun résultat.

«Cependant la situation devenait critique. Le soleil se couchait, un vent fort s'élevait sur l'eau, la mer enflait ses vagues et les hommes manquaient à la manœuvre.

«Une rafale furieuse, entrant dans la voile, qui ne put être carguée, la déchira, et le mât craqua comme s'il allait se rompre. Le navire s'inclina violemment, et ses vergues furent mouillées par les larmes.

«La mer devenant très-grosse, l'eau entra dans le bâtiment, sans qu'on pût envoyer aux pompes.

«Bientôt la nuit devint complète; le capitaine passa, dans les plus grandes appréhensions, à veiller sur le champ de bataille, avec sa femme et le steward. Rien ne bougeait du côté des rebelles.

«Le jour vint enfin blanchir l'horizon. Quand on vit suffisamment clair, le capitaine et le steward s'avancèrent avec précaution vers le retranchement des trois matelots.

«Aucun bruit n'en sortait.

«Regardant à travers les planches, ils ne virent personne. Ils escaladèrent alors le rempart et trouvèrent le pont couvert de sang. Les traces sanglantes les conduisirent jusqu'à l'entrée de la cale; il en sortait des plaintes étouffées.

«Ils y descendirent. Sur la dernière marche, le capitaine répète la question de la veille.

«Toujours même silence.

«Il tire encore deux coups de feu dans l'obscurité. On entend un cri: c'est Miller qui se rend parce qu'il est blessé.

«Il avait, en effet, plusieurs blessures dans la cale, étaient aussi grièvement atteints, John Clew surtout: il avait quatre balles dans le corps.

«Ils furent remontés sur le pont; on pansa leurs blessures et on leur mit les pieds aux pieds; puis on les interrogea sur le sort des deux officiers.

«Leur déposition fit connaître que Miller et Smith les avaient attaqués isolément chacun dans des endroits écartés, et qu'ils les avaient assommés avec de lourds instruments de fer ils les avaient jetés par-dessus bord.

«Miller raconta que la seconde fois il poussa encore cinq gémissements dans l'eau avant de s'enfoncer.

«C'était pour tuer également le capitaine que le matelot russe avait essayé de faire sortir de sa cabine, en feignant d'être blessé.

«Ils ont donné comme motifs de leur révolte les mauvais traitements de M. Patterson. On croit plutôt que leur intention était, après avoir tué les chefs du bord, la femme du capitaine et le mousse, d'amener le reste de l'équipage à partager avec eux les richesses qu'ils pensaient être renfermées dans la cabine de M. Patterson.

«Cependant le navire avait souffert de gros temps; il faisait eau. Une barque québécoise étant en vue, on la hêla; elle prit quelques hommes pour la manœuvre. Le *Jefferson-Borden* put alors toucher Greenpeace; il remonta la Tamise, où il entra dans les docks.

«Les trois prisonniers ont été transportés à Greenwich sur le vaisseau-hôpital *Dreadnought*.»

Chronique Locale et de l'Ouest.

Cette année encore, et pour la troisième fois, la solennité de la Fête-Dieu a été troublée par le mauvais temps. Il a été impossible de faire sortir la procession le matin et cette cérémonie a dû être remise au soir.

Cet ajournement et l'incertitude du temps ont pu lui faire perdre de son éclat accoutumé; quoi qu'il en soit, elle a été beaucoup plus belle et imposante qu'on ne devait attendre.

Comme toujours, un groupe de jeunes filles portait le brancard de la Sainte-Vierge, tandis que les élèves des diverses écoles de la ville s'étaient chargés des porteurs de la ville et des protecteurs de la procession. De longues files d'enfants de l'école des frères, de l'école mutuelle, du collège communal, escortaient ces groupes. Les élèves de l'institution Saint-Louis marchaient en tête du chœur.

Trois musiques ont tour à tour fait entendre l'air de leurs accords. Celles de l'école mutuelle et du collège, sous la direction de M. Meyer; celle de Saint-Louis, dirigée par M. Albert. Elles alternaient avec la fanfare de l'école de cavalerie, qui précédait la Sainte-Sacrement.

Derrière le cortège, nous avons remarqué: M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Procureur de la République, M. le Sous-Préfet militaire, plusieurs officiers supérieurs de l'école de cavalerie, un grand nombre de capitaines du cadre et d'officiers instructeurs. Puis quelques fonctionnaires en petit nombre. Les fidèles se sont réunis en aussi grand nombre que les années antérieures lorsque la procession se fait à l'heure habituelle.

Un piquet de cavaliers-élèves protégeait le cortège et la gendarmerie ouvrait et fermait la marche.

Le trajet s'est fait sans encombre; le temps est resté favorable tant que le cortège a parcouru nos rues. Les habitants, dont le zèle pour le culte divin ne se laisse pas ébranler par le premier obstacle, ont décoré les maisons comme par enchantement. Les guirlandes étaient nombreuses et élégantes et les deux reposoirs où la bénédiction a été donnée font honneur à l'habileté et au zèle persévérant des personnes qui ont dressés.

La pluie a recommencé à tomber vers 7 heures. La musique municipale n'a pu se faire entendre dans le square, ainsi qu'il avait été annoncé.

Par décret du 27 mai, ont été promus :

Au grade de colonel.

M. Castanier, lieutenant-colonel à l'Ecole de cavalerie ;
M. de Bonne, lieutenant-colonel au 40^e hussards.

Au grade de lieutenant-colonel.

A l'Ecole de cavalerie de Saumur, M. Jacquemin, chef d'escadrons au 45^e dragons. M. Jacquemin est fils du général Jacquemin, qui, comme colonel, a commandé longtemps en second l'Ecole de cavalerie.

Le grand Festival d'Angers aura lieu, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le dimanche 27 juin prochain. C'est avec plaisir que nous voyons figurer, dans la liste des Sociétés qui y seront représentées, savoir : au nombre des musiques d'harmonie, la Musique municipale de Saumur, la Philharmonique de Doué et celle de Vivy ; parmi les fanfares, la Musique des sapeurs-pompiers de Saumur et celle des Rosiers. Voici d'ailleurs le programme de la fête, que l'on a bien voulu nous communiquer :

VILLE D'ANGERS.

Dimanche 27 juin 1875.

FESTIVAL

Donné par la Société Sainte-Cécile.

Sous les auspices de l'Administration Municipale.

Sociétés adhérentes.

ORPHEONS. — Orphéon militaire du 32^e de ligne. — Sociétés chorales de Poitiers, — La Flèche, — Savennières, — La Possonnière, — Sainte-Cécile d'Angers, — Ecole primaire Supérieure (pensionnat Chevrollier).

HARMONIES. — 32^e de Ligne, — Musique Municipale de Saumur, — Musique Municipale de La Flèche, — Beaufort-en-Vallée, — Philharmonique de Doué, — Trélazé, — Corné, — Murs, — Vivy, — Musique Municipale d'Angers.

FANFARES. — 10^e Cuirassiers, — Pompiers de Saumur, — Saint-Saturnin, — Mazé, — Les Rosiers-sur-Loire, — Villevêque, — Mozé, — Soullaines, — Denée, — Brain-sur-l'Authion, — Savennières, — La Possonnière, — La Pommeraye, — Ecole primaire Supérieure (pensionnat Chevrollier).

A midi : Réception des Sociétés étrangères, au Mail de la Gare, par la Société Sainte-Cécile d'Angers et la Musique Municipale.

A midi 1/2 : Défilé des Sociétés, rue de la Gare, place de la Visitation, rue des Lices, boulevards des Lices, du Haras, de Saumur et de la Mairie.

A une heure : Réception au Jardin du Mail par les Autorités.

A 2 heures : Au Jardin du Mail, Concert par les Musiques d'Harmonie et Fanfares.

A la même heure : Au Grand-Théâtre, Concert par la Musique du 32^e et les Orphéons.

A 8 heures du soir : Grande Fête de Nuit au Jardin du Mail. — Illumination du Jardin et de l'Hôtel-de-Ville, embrasement de la Fontaine.

Festival donné par toutes les Sociétés réunies — 1,000 exécutants.

Les Chœurs seront dirigés par M. F. Simon ; les Chœurs avec accompagnement, par M. Favre-Danne, et les Musiques d'Harmonie et Fanfares par M. Maire.

La Commission d'organisation : CARRIOL, adjoint, FAVRE-DANNE, SIMON, RAYNALY, MAIRE, VAILLANT, BUTRAUX, BIOTREAU, ORIOLLE, DENAIS, BOVIN, BOUVET et DESBOIS.

Vu et approuvé :

Le Maire, A. BLAVIER.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 30 mai 1875.

Versements de 34 déposants (4 nouveaux), 5,417 fr.

Remboursements, 418 fr. 83 c.

Aujourd'hui lundi, à 5 h. 50 m. du matin, le premier train de voyageurs sur les chemins de fer de la Vendée est parti de la gare de Tours. Il doit arriver aux Sables-d'Olonne à 4 h. 40 m. après midi. C'est un train direct, dont la marche est réglée à 60 kilomètres à l'heure, mais qui dessert néanmoins toutes les stations du réseau.

Ce matin également, à 10 h. 57 m., le premier train, venant de Bressuire, est entré en gare de Tours.

M. Cousin, vicaire à Mazé, est nommé second aumônier de la maison centrale de Fontevault.

M. Aubry, vicaire au Puy-Notre-Dame, est nommé vicaire à Mazé.

(Semaine religieuse.)

Le 19 mai, le nommé Baudussau, Alexandre, 32 ans, plâtrier, à Vihiers, travaillait commune des Cerqueux à démonter un échafaudage sur lequel il était monté. En jetant à terre une des planches, il y accrocha sa blouse, perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de cinq mètres. Dans sa chute, il s'est brisé une jambe et un poignet.

La Société des Agriculteurs de France vient, dans sa séance du conseil d'administration du 19 courant, sur le rapport de M. Goussard de Mayolles, d'accorder au Comice agricole de Chinon trois grandes médailles, dont une d'argent et deux de bronze, qui seront décernées par une délégation spéciale de la Société aux lauréats les plus méritants du Comice de Langeais.

NANTES. — M. Eugène Godard prépare, pour la première fois à Nantes, une ascension de nuit.

Rien ne sera plus curieux et plus brillant à la fois que cette fête aérostatique. Le colossal ballon s'enlèvera avec ses passagers, éclairé par un appareil spécial qu'il emportera dans les airs, où bientôt il n'apparaîtra plus que comme un étincelant météore.

A cette occasion, le cours Saint-André sera splendidement illuminé à giorno par la flamme du gaz et les mille feux de verres de couleurs.

La fête sera terminée par un grand feu d'artifice tiré par Ruggieri, artificier du gouvernement et de la ville de Paris.

L'habile aéronaute n'a pas voulu faire d'ascension le grand jour de la fête du Saint-Sacrement. Il s'est résolu à ne faire appel à la foule que le dimanche 6 juin, octave de la Fête-Dieu, après la rentrée des dernières processions.

La société hippique de la Charente-Inférieure a décidé que la date des courses de Rochefort, primitivement arrêtée au 8 août, serait définitivement fixée au 15 août, pour éviter de se trouver en concurrence avec celles de Saint-Maixent et de Royan, qui auront lieu le 8 août.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de juin :

D'après les éléments astronomiques, le mois de juin présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes :

Temps variable, orageux, agité, chaud (1^{re} et 3^e dizaines). Temps plus stable et moins chaud (2^e dizaine). Orages violents, principalement vers les 3, 5, 10, 19, 23 et 26 (épisodes qui coïncident avec les nœuds de la lune, avec les lunestices ou bien avec les conjonctions des planètes). Gârela grêle et les ravines !... Les sinistres seront fréquents cette année, les points astronomiques étant groupés. L'événement a déjà confirmé nos pronostics fâcheux. Avis aux agriculteurs !... Variations brusques de température. Crues d'eau. Quelques éclaircies entre les époques critiques, notamment sur le Midi.

Dépression barométrique avec vent, pluie ou orages, suivant les contrées, vers les 1^{er}, « 3 » (N. L.) ; « 5 » « 10 » (P. Q.) ; (13), « 19 » (P. L.) ; 23, « 26 » (D. Q.), 30.

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone ; celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations.

IMPÔT DES BOISSONS.

Le ministre des finances vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi dont le but est de modifier l'impôt des boissons dans les villes qui renferment au moins dix mille habitants. Supprimer l'exercice dans les débits, effacer toute distinction entre les consommateurs qui s'approvisionnent en gros et ceux qui s'approvisionnent en détail, telles sont les deux principales améliorations fiscales, au point de vue du moins de la consommation, que renferme le nouveau projet.

REMONTE DE LA CAVALERIE.

On doit présenter à une commission d'officiers généraux et supérieurs, des chevaux destinés à la remonte de notre cavalerie et provenant de nouveaux croisements.

On sait qu'à la suite de la dernière

guerre, et par suite de l'appauvrissement de notre race chevaline, des achats importants ont dû être faits à l'étranger, notamment en Hongrie.

On a eu l'idée de prélever sur les lots de cette dernière provenance les plus belles juments et de les faire saillir par les étalons de pur sang appartenant à l'administration des haras.

Ce sont ces produits, confiés d'abord aux éleveurs présentant le plus de garantie et ayant atteint aujourd'hui l'âge de quatre ans, c'est-à-dire celui où ils peuvent être livrés pour le dressage à nos établissements de remonte, qui doivent faire l'objet de l'examen dont nous parlons.

Plusieurs personnes nous ayant demandé de leur faire connaître les formalités à remplir pour expédier une somme d'argent par le télégraphe, nous nous empressons de répondre à leur désir.

Pour envoyer de l'argent par le télégraphe il faut d'abord aller à la poste déposer l'argent ; l'administration des postes délivre un reçu que l'on garde et un mandat que l'on porte au télégraphe.

La taxe d'un mandat télégraphique est celle d'une dépêche ordinaire ; seulement on perçoit 50 centimes en plus parce qu'à destination on fait deux copies, une pour le directeur de la poste et une autre que l'on envoie au destinataire pour qu'il aille toucher son argent.

Faits divers.

On lit dans l'Avenir de Rennes :

« Une triste nouvelle nous arrive de Saint-Broladre, près Dol, avec quelques variantes dans le récit du tragique événement que l'on nous rapporte ainsi :

» Deux jeunes gens, le frère et la sœur, se promenaient sur la grève. Le jeune homme, militaire en congé de convalescence, portait une arme à feu pour tirer sur les oiseaux de mer. A un moment donné, il remit le fusil à sa sœur pour qu'elle tirât à son tour, mais, par une étrange fatalité, la décharge porta tout entière dans la tête du malheureux jeune homme, qui tomba foudroyé. Inutile de peindre le désespoir de la sœur, jeune fille de 18 ans, qui était venue elle-même, avec son père, quelques jours auparavant, chercher ce frère au régiment à Rennes, pour lui donner, après une longue maladie, les soins et les distractions dont il avait besoin. — L'inhumation a eu lieu lundi.

» Cette terrible mort accidentelle a causé dans le canton de Pleine-Fougères et à Dol la plus douloureuse émotion. »

Le Courrier de Lyon trouve, dans une correspondance de Chine, les détails suivants sur la fin du lieutenant de Mercy, dont le procès produisit à Lyon, il y a quelques années, tant d'émotion :

On se rappelle que le lieutenant de Mercy, en garnison à Montbrison, tua dans sa chambre un officier, son camarade. De Mercy prétendit que la mort avait eu lieu à la suite d'un duel, et l'accusation, au contraire, qu'il y avait eu un meurtre.

Le conseil de guerre partagea l'avis de l'accusation et condamna de Mercy. Grâcié quelques années après, de Mercy quitta la France et partit pour la Chine, où il organisa un bataillon dans l'armée impériale. Il changea de nom, et, intervenant l'ordre de ses syllabes, devint Cy-Mer. Bientôt il s'ennuya et passa aux rebelles, qu'il dirigea militairement pendant quelque temps. L'ordre fut donné de lui couper le cou, et, les rebelles ayant été battus, de Mercy se sauva et parvint à se faire accueillir, sous un faux nom encore, par le directeur des douanes de Fou-Tchaou. Il le récompensa d'une triste façon, en le volant, après quoi il partit pour la Californie, où on apprit bientôt qu'il était mort de la dysenterie.

Un curieux incident s'est produit lors des opérations du conseil de révision, à Tournon, le 24 mai. Le sieur Chave, Jacques-Anselme, jeune homme de la classe de 1874, s'était présenté devant le conseil avec un tatouage sur le bras gauche représentant des dessins obscènes. La gendarmerie ayant vu dans ce fait un outrage public à la mo-

rale, lui a, séance tenante, dressé un procès-verbal.

On lit dans la Revue illustrée des Deux-Mondes :

« Lorsque Andrian Joffichjely, dit l'Homme-Chien, et son fils Fedor abandonnèrent le Caucase et vinrent se montrer dans les principales villes de l'Europe, on crut généralement qu'ils étaient des phénomènes sans précédent dans l'histoire naturelle de l'homme. Il n'en est rien cependant, et l'on trouve assez souvent dans le Caucase et dans la Birmanie des individus ayant comme eux la figure toute couverte de poils.

» Il existe à Ava une famille composée de huit personnes, toutes aussi velues que les deux hommes-chiens qui se sont fait voir à Paris. Ils ont le corps tout entier couvert de poils très-longs, qu'ils sont obligés de couper assez souvent, comme les cheveux ordinaires. Chose extraordinaire, il n'ont ni canines, ni incisives, il n'ont que les dents molaires. Les filles ont une chevelure brune très-épaisse, de grosses lèvres, le nez aplati, les oreilles très-courtes et entièrement dissimulées sous les cheveux et les poils de la figure. »

On demandait un jour, au milieu de vives querelles théologiques, à un brave homme, s'il était moliniste ou janséniste : « Moi, dit-il simplement, je suis ébéniste. »

Dernières Nouvelles.

On affirme dans plusieurs cercles parlementaires que la situation est très-tendue entre les membres du cabinet.

Dans un intérêt tout personnel, dit-on, M. Buffet était très-disposé à provoquer la crise qui se prépare à propos du scrutin de liste ou d'arrondissement.

En effet, M. Buffet, dès qu'il connut l'ordre des travaux fixés par la nouvelle commission des Trente, proposa immédiatement au conseil des ministres de demander ou de faire demander par l'un de ses amis la discussion immédiate de la loi électorale avant les projets de loi relatifs aux rapports des deux Chambres et à l'organisation du Sénat.

M. Buffet comptait savoir ainsi si la majorité qui se dessinerait sur cette question serait en communion d'idées avec le gouvernement, ou plutôt avec lui.

En réponse à cette proposition, MM. Léon Say, Dufaure, Decazes, répondirent au vice-président du conseil que, pour le moment, la majorité de l'Assemblée semblait acquiesce au scrutin de liste, et qu'à la veille des élections il n'était pas prudent de provoquer une crise ministérielle même partielle ; qu'il était préférable de retarder la question de la loi électorale en attendant que l'opinion de l'Assemblée se soit définitivement fixée ; ils ont ajouté que le cabinet ne devait pas avoir de parti-pris.

M. Buffet, malgré ces observations, maintint ses propositions et confirma son intention de se retirer si le scrutin d'arrondissement n'était pas adopté.

M. le duc Decazes et M. Dufaure n'ont pas caché alors qu'ils ne suivraient pas leur collègue sur un terrain aussi absolu, et qu'ils n'engageraient pas une lutte dont ils laisseront la responsabilité au vice-président du conseil.

On assure que, sur les sollicitations de MM. Léon Say et Decazes, M. Buffet aurait enfin, tout en maintenant son intention de poser la question de portefeuille sur la question du scrutin d'arrondissement, consenti à ne pas demander la mise en tête de l'ordre du jour de la commission des Trente de la discussion du projet de loi électorale.

Selon les uns, la crise semble non pas conjurée, mais seulement ajournée ; selon d'autres, qui connaissent la tenacité du vice-président du conseil, il ne faudrait pas être surpris qu'il engageât seul la lutte en demandant dès lundi la mise à l'ordre du jour du projet de loi électorale.

On sait que le renouvellement du bureau de l'Assemblée aura lieu dans peu de jours.

On prétend, dans certains groupes, que le vice-président du conseil ne cherche à précipiter la crise que pour avoir le temps de se porter de nouveau candidat à la présidence, en reformant, de concert avec M. de Broglie, une nouvelle majorité.

Pour les articles non signés : P. GORDY.

Théâtre de Saumur.

Samedi 5 juin 1875,
Une seule représentation donnée par les ARTISTES
du théâtre des Bouffes-Parisiens.

M^{me} THÉO

M. BONNET, M. DESMONTS, M^{me} SOLL,
M^{lle} EMMA DORVILLE.

Accompagnateur : M. DE LAGOANÈRE.

POMME D'API

Opérette d'Offenbach.

BAGATELLE

Opérette d'Offenbach.

Grand INTERMÈDE par M^{me} THÉO.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4683. — 29 Mai 1875.

Textes : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Salon de 1875 (IV). — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Nos gravures : La statue de la colonne Vendôme; — Bayard et les jeunes filles de Brescia, par M. Beyle; — La cigale et la fourmi, par M. Vibert; — La future installation des Chambres à Versailles. — Revue comique du Salon de 1875, par Bertall (III). — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Bulletin bibliographique. — Faits divers. — Le café-concert des Ambassadeurs, aux Champs-Élysées. — Échecs.

Gravures : La reconstruction de la colonne Vendôme : restauration de la statue de Napoléon I^{er} dans les ateliers de MM. Thiébaut à Paris. — Salon de 1875 : Bayard et les jeunes filles de Brescia, tableau de M. Beyle; — La cigale et la fourmi, ta-

bleau de M. Vibert. — La nouvelle installation des Chambres à Versailles : vue panoramique de la partie ouest du palais de Versailles montrant la nouvelle salle des séances de la Chambre des députés, à construire dans la cour de la Surintendance; — Plan de la future installation de la Chambre des députés au palais de Versailles. — Modes de 1875 : saison d'été. — Revue comique du Salon de 1875 (III), par Bertall (13 sujets). — Le café-concert des Ambassadeurs, aux Champs-Élysées. — Rébus.

Le troisième et dernier volume des *Premiers Lunds*, par C. A. Sainte-Beuve, de l'Académie française, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. Les noms de Viollet-Le-Duc, Eugène Scribe, Emile Augier, Troplong, Persigny; un portrait du roi Jérôme; une lettre sur la politique de l'Empire, qui n'a rien perdu de son actualité, enfin une Table générale des œuvres de l'auteur, tels sont les principaux titres de ce nouveau volume à l'attention et à la curiosité publiques.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.
6 — 10 — — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — — — du soir.
5 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 MAI 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	64	40	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	668	75	3
4 1/2 % jouiss. septembre...	93	50	»	Crédit Mobilier...	231	25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	690	»	20
5 % jouiss. novembre...	102	80	»	Crédit foncier d'Autriche...	550	»	2	Société autrichienne, j. janv.	655	»	11
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	»	»	Est, jouissance nov.	542	50	2	Orléans...	808	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	470	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	913	75	3	Paris-Lyon-Méditerranée...	308	»	»
— 1865, 4 %	490	»	3	Midi, jouissance juillet.	690	»	5	Est...	306	»	»
— 1869, 3 %	330	»	»	Nord, jouissance juillet.	1165	»	5	Nord...	807	50	»
— 1871, 3 %	303	50	»	Orléans, jouissance octobre.	925	»	1	Ouest...	805	»	»
— 1875, 4 %	453	75	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	580	»	2	Midi...	305	»	»
Banque de France, j. juillet.	3945	»	»	Vendée, 350 fr. p. j. juill.	»	»	»	Deux-Charentes...	275	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	580	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	905	»	5	Vendée...	215	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	487	50	»	Société Immobilière, j. janv.	35	»	1	Canal de Suez...	517	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	385	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	935	»	5				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-pous. (s'arrête à Angers)
6 — 45 — — — — — omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — omnibus.
4 — 19 — — — — — omnibus.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-pous.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — omnibus.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h 10.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 10.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites :
A la requête de M. Pierre Gaiguard, marchand de moutons, et de dame Anne Breheret, son épouse, demeurant à Vihiers, élitant domicile en l'étude de M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 10, constitué pour eux;

1^o Suivant exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du douze mai mil huit cent soixante-quinze, enregistré, à M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur;

2^o Suivant exploit de Druet, huissier aux Trois-Moutiers, en date du quinze mai mil huit cent soixante-quinze, enregistré, à M^{me} Henriette Quetinau, épouse de M. Jean Guilbault, cultivateur, demeurant à Morton, canton des Trois-Moutiers, et à M. Jean Guilbault, sus-nommé, cultivateur, demeurant à Morton; canton des Trois-Moutiers, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;

3^o Suivant exploit de Buffard, huissier à Vihiers, en date du dix-neuf mai mil huit cent soixante-quinze, enregistré, à chacun de :

1^o M^{me} Marie Martin, épouse de Louis-François Guilbault, cultivateur, demeurant à Belle-Arrivée, commune de la Plaine;

2^o Audit sieur Guilbault, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;

3^o M^{me} Céleste Laurendeau, épouse de Pierre-Louis Guilbault, charcutier à Vihiers;

4^o M. Pierre-Louis Guilbault, sus-nommé, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le quatorze avril mil huit cent soixante-quinze, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie d'acte collationnée d'un acte passé devant M^e Tabet, notaire à Vihiers, le vingt-sept septembre dernier, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Jean-Louis Guilbault, cultivateur, demeurant à Morton, canton des Trois-Moutiers, au profit des sieur et dame Gaiguard, des immeubles ci-après désignés, situés commune de Saint-Hilaire-du-Bois : 1^o un principal corps de bâtiments, situé à la Fresnaye, composé, au rez-de-chaussée, de deux chambres d'habitation ouvrant sur la grande cour, grenier au-dessus, deux chambres derrière les précédentes, servant de celliers, à droite de ces deux chambres d'habitation, une chambre servant de boulangerie, petites écuries en bas-côté et suivant, petit hangar existant au nord de la boulangerie, à gauche des bâtiments d'habitation,

vastes écuries à bœufs, reliées au bâtiment principal par un hangar, vaste cour au levant et au midi des bâtiments, de laquelle on a accès au grand chemin au moyen d'une barrière, vaste hangar se trouvant à l'extrémité sud-est de cette cour, au midi de la cour, un très-beau jardin et verger planté d'arbres à fruits; dans ce jardin, qui longe le grand chemin, au couchant, existe un puits à eau; à l'angle sud-est de ce jardin, une douve-abreuvoir, d'une contenance d'un are cinquante centiares environ, avec pièce d'eau donnant sur le jardin; autre petite cour au nord des bâtiments, à l'extrémité de laquelle se trouve une petite parcelle de terre, d'une contenance de six ares soixante-dix centiares environ, longeant le grand chemin, formant un angle très-aigu; le tout ne forme qu'un seul et même ensemble, compris au cadastre sous les numéros 4, 5, 6, 7 de la section D, polygone premier, pour une contenance de trente-et-un ares quatre-vingt centiares, et joint au levant le grand chemin, au nord le pré ci-après désigné et le pré de la Maison-Neuve, et au midi le chemin ci-après désigné;

2^o Le Petit-Champ, prairie, contenant un hectare quatre ares, compris au plan cadastral sous le numéro 9, polygone premier, section D, joignant au nord le pré de la Maison-Neuve, au midi le chemin ci-après désigné, au couchant la cour et jardin qui précèdent, et au bout Reulier;

3^o Un chemin, compris au cadastre sous le numéro 8 de la section D, polygone premier, pour une contenance de neuf ares quatre-vingt centiares, joignant de tous côtés les biens faisant partie de la vente, excepté au midi et couchant, où il joint Augereau;

4^o Le Vieux-Pré, prairie, contenant un hectare huit ares, désigné au cadastre sous le numéro 11, polygone deux, section D, joignant au nord Reulier, au midi terre de la Maison-Neuve, au levant le pré ci-après désigné et au couchant Augereau;

5^o Un abreuvoir, à l'extrémité vers couchant du pré ci-dessus, dans lequel il a été pris en partie;

6^o Et le Vieux-Pré, également en prairie, compris au cadastre sous le numéro 18 de la section D, polygone deux, pour une contenance de soixante-dix ares trente-deux centiares, joignant au nord le sieur Cathelineau, au midi le sieur Louis Abraham, au couchant l'article quatrième ci-dessus et le sieur Reulier, et au levant le sieur Guilbault;

Moyennant le prix principal de neuf mille cent cinquante francs, outre les charges; ledit prix payable, sans intérêts, le premier novembre suivant.

Avec déclaration que la présente notification était faite pour qu'ils aient à prendre sur la propriété ci-dessus désignée, dans le délai de

deux mois, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeraient convenables, et que, faute par eux de ce faire, dans ledit délai, et icelui passé, cette propriété demeurera affranchie de toutes charges de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, outre le vendeur :

1^o M^{me} Madeleine-Françoise Doussin, sa mère, en son vivant propriétaire, demeurant à la Fresnaye, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, où elle est décédée, veuve du sieur Jean-Hilaire Guilbault;

Et : 1^o Louis-François Guilbault, cultivateur, demeurant à Belle-Arrivée, commune de la Plaine;

2^o Pierre-Louis Guilbault, charcutier, demeurant à Vihiers;

3^o Marie-Madeleine Guilbault, épouse de Louis Geveaux, marchand épicer, demeurant à la Plaine;

Pour les trois quarts;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale sur cette propriété, n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Dressé par l'avoué soussigné.
Saumur, le vingt-huit mai mil huit cent soixante-quinze.
Pour extrait,
(297) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e HÉDELIN, notaire à Angers, place des Halles, n° 19, successeur de M^e SOUCHAY.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le jeudi 10 juin 1875, à midi,

En l'hôtel à vendre,

MAGNIFIQUE HOTEL

Situé à Angers, place du Château, n° 1^{er}, et construit sur le rocher qui domine la vallée de la Maine.

Vastes appartements, beaux salons communicant par une galerie de marbre, ateliers de peinture, salons disposés pour un musée;

Souterrains, caves, cour, écuries, remises, vastes servitudes;

Trois jardins superposés en terrasses sur la vallée, communicant, par des escaliers et des ponts suspendus, à la basse ville.
Vue splendide sur les vallées de la Maine, de la Sarthe et de la Mayenne.
Mise à prix : 80,000 francs.
On adjugera sur une seule enchère.
Facilités pour les paiements.
Pour tous renseignements, s'adresser :
A M^e HÉDELIN, sans le permis duquel on ne pourra visiter. (268)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A ARRENTER OU A LOUER
UN ÉTABLISSEMENT
D'HORTICULTURE

S'adresser audit notaire. (298)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Au Vau-Langlais,
UN CLOS DE VIGNE
Affé d'arbres fruitiers,
Contenant 49 ares, en très-grande partie entouré de murs.
S'adresser audit notaire et à M. TAYEAU, expert, au Pont-Fouchard.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
Pour cause de départ,
UN JOLI MOBILIER
Rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 26.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite
LES
CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écuries, hangar et deux jardins; le tout situé aux caves.
S'adresser à M. de LAFFRÈRE, à Saint-Florent.

ON DEMANDE un tourneur en fer.
S'adresser au bureau du journal.

HYGIÈNE — SANTÉ

POMMADE DU D^r BERNARD Contre les MALADIES de la PEAU
Dartres, Eczémas, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pellicules, Pityriasis de la nuque, etc.

PARIS, pharmacie SEGUIN, rue Saint-Honoré, 378. — Le flacon : 3 francs.

HYDROPISE Gonflement des Jambes : GUÉRISON; brochure et préparation.
L'efficacité du remède : 25 c. D^r BOUYER, à ANGOULÊME (Charente).

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-ROCHER
d'Aix (Provence).
Guérison sûre et prompt des Rhumatismes aigus et chroniques, Goutte, Lumbago, Sciaticque, etc.

40 fr. le flacon pour 40 jours de traitement. — Un flacon suffit ordinairement. — Dépôt principaux pharmacies.

HERNIES GUÉRISON radicale. Notice GRATUITE et FRANCO.
Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, aux Herbiers (Vendée). Affranchir.

MUSCULINE GUICHON GUÉRIT Diarrhées, Gastralgie, Anémie, etc.
maladies chroniques, insupportables aux enfants débiles, aux vieillards et aux convalescents.
En boîte de 2, 5, 10 et 18 fr. — S'adresser au Procureur de Notre-Dame-des-Dombes (Ain). Notice envoyée franco.

CANCER ET ULCÈRES. — GUÉRISON SANS OPÉRATION.
MAISON DE SANTÉ CABAROT
du Docteur
Rue de Longchamps, 6, Paris.

ENCRE JAPONAISE

La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.

ENCRE MODERNE

Noire en écrivant et restant toujours limpide.

N. ANTOINE et FILS, PARIS
DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER.

NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, N° 28,
SAUMUR.

Eug. BIZERAY

DEMANDE DE BONNES MÉCANICIENNES
2 fr. 50 par jour, susceptible d'augmentation.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.